

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2022/09/57

Date de convocation
20 septembre 2022

L'an deux mil vingt et deux
le **LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022** à 19 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
20 septembre 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 26
Présents : 18
Votants : 22

Etaient présents :

M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
M. Jean-Pierre CHARTREZ – M. Stéphane FOURNIER – Mme Ghislaine VALENTE –
M. Marc SERRA – Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – Mme Yveline LOURDEL –
M. Yves RAOULT – M. Patrick BRUGUET – Mme Christelle LEBAS – Mme Astrid SAVARY –
Mme Corinne DOLLE – M. Jean-Claude NOEL – M. Thierry IMBERT – M. Olivier QUIGNON.

Excusés :

Mme Anne-Caroline RATAJCZAK qui donne procuration à M. Alain CAYET
Mme Micheline LAURENT qui donne procuration à Mme Yveline LOURDEL
M. Philippe LEFEBVRE qui donne procuration à M. Jean-Pierre CHARTREZ
Mme Sandrine SERGEANT qui donne procuration à M. Guy BRAS

Mme Chantal DECOCQ
Mme Martine DUQUESNOY
Mme Audrey TISON
M. Hubert CHIVET

AU

Secrétaire de séance :
Mme Marie-Antoinette DESHORTIES

Objet : Convention d'occupation du domaine public par l'AFP2i pour un herbier solidaire

Monsieur le Maire signale qu'il a reçu une demande d'un habitant du Peclet pour la réalisation au pied du bâtiment d'un herbier solidaire sur le domaine public.

L'Afp2i propose de piloter l'organisation et la participation des habitants pour ce projet.

Aucune modification du terrain n'est envisagée. Seuls quelques bacs seront installés à même le sol, dont un bac en hauteur pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal :

- Autorise le projet d'herbier solidaire au pied du bâtiment le Peclet
- Autorise l'occupation du domaine public à titre gratuit, au bas du bâtiment le Peclet par l'AFP2i et les habitants.

- Autorise M. le Maire à signer la convention et tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 28 septembre 2022
Le Maire,
Alain CAYET.

